

ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

FICHE VIE SCOLAIRE

A remplir par TOUS les élèves

NOM : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : ___/___/___

Classe : _____

SORTIE DES ELEVES

Le règlement intérieur du lycée prévoit la sortie libre des élèves lorsqu'ils n'ont pas cours. Si vous vous opposez à ce que votre enfant mineur bénéficie de ce régime de sortie, vous voudrez bien le notifier par écrit et remettre ce courrier aux Conseillers principaux d'éducation.

Un élève non autorisé à sortir doit obligatoirement se rendre en permanence après s'être signalé au bureau de la Vie scolaire, chaque fois qu'il n'a pas cours.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Je reconnais être informé que mon enfant peut être amené à participer à des activités pédagogiques impliquant un déplacement hors du lycée, et **je m'engage à prévenir le lycée en cas de mesures particulières à prendre** (traitement, allergies graves, difficultés de déplacement).

INTERNAT

Pour les élèves internes, merci de compléter l'**autorisation parentale de sortie** au verso.

Trousseau :

L'établissement fournit une couverture de sécurité en cas d'évacuation incendie à chaque élève interne ainsi qu'une alèze et une clef pour l'armoire.

Merci de prévoir :

- ✓ un oreiller ou un traversin avec sa housse
- ✓ une paire de draps
- ✓ une couverture supplémentaire ou une couette et sa housse,
- ✓ un cadenas (pour le casier à la vie scolaire) voire deux pour les armoires qui ne disposent pas de clef,
- ✓ nécessaire de toilettes et serviette,
- ✓ pantoufles ou claquettes.

Vu et pris connaissance à _____, le ___/___/___

Signature des responsables légaux :



Signature de l'élève majeur :



ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

INTERNAT

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

A rapporter le 1^{er} soir d'Internat, si non rendue lors de l'inscription.

SORTIE LES MERCREDIS APRES MIDIS :

Le règlement intérieur du lycée prévoit la sortie libre des élèves lorsqu'ils n'ont pas cours.

Le mercredi après-midi (après le dernier cours du matin) : les familles, qui ne désirent pas que l'élève mineur sorte du lycée sur ce créneau horaire (qui n'est pas du temps scolaire), s'organisent pour que le jeune rentre à domicile (voir ci-dessous). Il y a aussi possibilité de participer aux activités de l'UNSS encadrées par des professeurs.

1--Sortie régulière les mercredis soirs : à compléter, y compris pour les élèves majeurs.

ETAGE :

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'élève
....., classe de.....

(1) l'autorise à quitter l'internat pour se rendre à son domicile tous les mercredis.

L'élève interne sera donc absent(e) toutes les nuits du mercredi au jeudi.

Exceptionnellement, l'élève interne aura la possibilité de rester à l'internat la nuit du mercredi au jeudi, à la demande de ses parents, auprès des CPE.

OU

(1) ne l'autorise pas à quitter l'internat les nuits du mercredi.

2--Demande exceptionnelle de sortie :

Les élèves pourront utiliser le formulaire type à retirer à la vie scolaire. Aucune autorisation de sortie ne sera acceptée par téléphone. Seuls un mail ou un courrier, adressés aux CPE (Mail : cpe.sidoine@ac-clermont.fr) avant la sortie de l'élève, seront pris en compte.

Tout élève quittant l'internat sans autorisation est passible de sanction.

A..... le.....

Signature des responsables légaux :



(1) Cochez la case correspondante.